



15 septembre 2020 Volume 21, numéro 8

RMR-CHANGEMENT DES JOURS DE COLLECTE

Changements des jours de collecte
dès le 28 septembre 2020

Enfin... Plus besoin de se fier sur son voisin!

Dans les prochaines semaines, vous recevrez un livret par la poste. Celui-ci vous permettra de trouver votre nouvelle journée de collecte et de détacher votre calendrier 2020-2021 d'une durée de 15 mois.

Pour de l'information sur le bac brun, consultez le www.monbacbrun.com

Vérifiez votre boîte aux lettres!

Téléphone : 418 669-0513 | 418 239-0513 Courriel : info@rmrlacq.ca www.rmrlacq.ca

Pour le secteur de Chambord la collecte se fera le lundi au lieu du mardi et ce à compter du 28 septembre 2020.

FRIPERIE CHEZ MAR-JO

Dû à la situation entourant le covid-19 des mesures sanitaires ont été prises :

- 5 personnes à la fois à l'intérieur ;
- Le port du couvre-visage est obligatoire.

La collecte de vêtements est recommencée !

SEPTEMBRE 2020

EN APRÈS-MIDI DE 13 H À 15 H

Les mardis 22, 29

418 342-6909 et 418 342-6945

La Friperie sera ouverte seulement les après-midis, du mardi de chaque semaine.

Sacs à 5 \$



INSCRIPTION PÉTANQUE

Vous avez jusqu'au 20 septembre 2020 pour vous inscrire à la pétanque en téléphonant à :



Madame Sylvie Cloutier : 418 342-6559
Monsieur Herman Lalancette : 581 816-0122

SOCIÉTÉ ST-VINCENT DE PAUL DE CHAMBORD

La société St-Vincent de Paul de Chambord aimerait remercier le JEAN COUTU de Roberval pour le don de 10 sacs à dos pour les élèves de l'école Jolivent et l'Arbrisseau.

MERCI de votre générosité !!!



Sur la photo : Flavie Laroche-Roy
Martin Taillon

Et un grand MERCI à madame Martine Laroche !

BIBLIOTHÈQUE DE CHAMBORD

La bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30.

Bienvenue à tous !!



RÈGLEMENT 2020-687 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN SENS UNIQUE ET D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT DANS LA RUE VALLÉE ET D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT DANS LA RUE DE LA PLAINE

La création du corridor scolaire a amené le conseil municipal à mettre en place certaines actions. La rue Vallée est décrétée chaussée à sens unique, de sorte que le sens de la circulation qui y est permise est de l'intersection rue Principale/rue Vallée vers la rue Tremblay. Le stationnement de véhicules routiers est interdit sur la rue Vallée, du côté des numéros civiques pairs et impairs en tout temps à longueur d'année. Le stationnement de véhicules routiers est interdit en tout temps sur la rue de La Plaine, du côté des numéros civiques impairs (côté du corridor scolaire). De plus, nous rappelons à la population qu'il est interdit de se stationner dans le corridor scolaire. Des affiches ont été installées dans les rues concernées par ce règlement.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-688 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-636 RELATIF À L'ENTRETIEN DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le conseil municipal a modifié certaines conditions de recevabilité et de validité d'une demande d'entretien et a ajusté la liste des chemins visés.

APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Le conseil municipal a appuyé la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2020.

PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'AVENIR – OCTROI DE CONTRAT

Le conseil a octroyé à *Englobe* le contrat de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de prolongement de la rue de l'Avenir selon les termes du contrat pour un montant de 14 104 \$ avant taxes.

DÉPHOSPHATATION PAR FILTRES SUR TOILE – PROJET PILOTE

Le ministère de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a avisé le conseil municipal de Chambord que ses nouvelles exigences de rejet de phosphore sont applicables depuis le 31 décembre 2016. Le 27 juillet 2018, la directrice régionale du MELCC a suggéré au conseil municipal de Chambord d'explorer l'existence des méthodes moins onéreuses d'enlèvement du phosphore avec l'aide du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

À la suite de différentes discussions et analyses, le conseil municipal de Chambord souhaite signaler aux deux ministères officiellement son intérêt à participer à un projet pilote pour la déphosphatation par filtres sur toile.

ESSAIS DE TOXICITÉ – OCTROI DE CONTRAT

L'installation des conteneurs de filtration au sable vert à l'usine de production d'eau potable de Chambord est sujette à l'approbation du ministère de l'Environnement et la lutte contre des changements climatiques. Celui-ci exige des essais de toxicité sur les effluents des conteneurs quatre (4) fois par année sur une période de trois (3) ans consécutifs. Le conseil a octroyé à *Eurofins* le contrat d'effectuer des essais de toxicité sur les effluents des conteneurs de filtration au sable vert de l'usine de production d'eau potable quatre (4) fois par année sur une période de trois (3) ans consécutifs selon les termes du contrat pour un montant de 965 \$ avant taxes par essai.

COMPTES À PAYER

Voici la liste des comptes à payer en date du 31 août 2020 selon la liste fournie et vérifiée par le comité finance et s'établissant comme suit :

• Dépenses préautorisées :	146 227.99 \$
• Comptes payés :	4 123.76 \$
• Comptes à payer :	9 716.95 \$

DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE, 1428 RUE PRINCIPALE

Le propriétaire du 1428, rue Principale s'adresse à la Municipalité dans le cadre d'une demande de modification au règlement de zonage. La demande vise l'ajout d'un usage de location de conteneurs de matériaux secs dans la zone 13R. Après délibération, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de recommander au conseil de refuser la demande de modification réglementaire, cependant en contrepartie les membres du comité recommandent au conseil d'offrir à l'entreprise Écotransit la possibilité de louer un terrain de la municipalité pour fin d'entrepôt sur la rue de l'Avenir. Le conseil municipal a refusé la demande de modification réglementaire visant l'ajout d'un usage de location de conteneurs de matériaux secs dans la zone 13R.

DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE, 1719 RUE PRINCIPALE

La propriétaire du 1719, rue Principale s'adresse à la Municipalité dans le cadre d'une demande de modification au règlement de zonage. La demande vise à permettre l'usage de la vente associée à l'usage secondaire de production artisanale localisé dans la zone 20R. Le conseil municipal a accepté la demande de modification réglementaire de manière à préciser l'autorisation de vente de produits en lien à un usage secondaire dans les zones résidentielles exclusivement localisées sur la rue Principale.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 97 CHEMIN BRASSARD

Le propriétaire s'adresse à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin de permettre la réduction de la marge de recul latérale, afin de régulariser l'implantation de la résidence en vue d'une éventuelle vente, le tout localisé au 97, chemin Brassard. La portée de la demande étant de déroger à la grille des spécifications numéro 509, zone 10V, du règlement de zonage 2018-621 de manière à réduire la marge latérale à 1.65 mètre plutôt que 2 mètres. Le conseil municipal a accordé la demande de dérogation mineure visant à réduire la marge de recul latérale à 1.65 mètre.

DEMANDE DE DÉROGATION, 47 RUE DU BUREAU-DE-POSTE

Le propriétaire s'adresse à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin d'accroître la largeur de l'entrée charretière donnant sur la voie publique, le tout localisé au 47, rue du Bureau-de-Poste. La portée de la demande de dérogation étant de déroger au règlement de zonage 2018-621, article 39 accès à la voie de circulation réseau routier local, de sorte à augmenter la largeur d'un accès à la voie de circulation à 15 mètres plutôt que 9 mètres pour un terrain d'une largeur de plus de 20 mètres avec garage attenant. Le conseil municipal a accordé la demande de dérogation mineure visant à augmenter la largeur d'un accès à la voie de circulation à 11 mètres plutôt que 9 mètres pour un terrain d'une largeur de plus de 20 mètres avec garage attenant.

P.I.I.A. MUNICIPALITÉ, ABRIBUS CORRIDOR SCOLAIRE

Les corridors scolaires consistent en un ensemble de rues désignées indiquant le trajet préférentiel et sécuritaire à suivre vers l'école. Dans le cadre de l'aménagement du tronçon de la rue Vallée/Saint-Louis, il est projeté la construction d'un abribus au parc situé à l'intersection des rues Principale et Saint-Louis. Le conseil municipal a autorisé la délivrance du permis pour la construction d'un abribus en lien au P.I.I.A. noyau ancien.

POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES DE CHAMBORD –MODIFICATION

La modification mentionne que tous les organismes communautaires reconnus par la municipalité bénéficieront de la gratuité des locaux lors de leurs activités régulières sur demande écrite annuellement, mais doivent se conformer aux règlements du contrat lors de leurs événements exceptionnels ou leurs événements de financement. Un tarif préférentiel leur est réservé pour les soutenir dans leurs activités. De plus, les organismes n'auront pas à payer les frais pour le ménage dans le cadre de leurs activités régulières.

VENTE ITINÉRANTE – PARC DU 150^E ET SALLE GASTON VALLÉE

Le conseil autorise de façon annuelle la vente itinérante au Parc du 150^e et à la salle Gaston Vallée lorsque les activités sont autorisées par la Municipalité.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 5 OCTOBRE 2020 À 19 H

Pour des informations supplémentaires et voir toutes les résolutions, vous trouverez sur notre site Internet les procès-verbaux des séances du conseil.

CERCLE DES FERMÈRES ST-LOUIS DE CHAMBORD

NOUVEAU !!

Le Cercle des Fermières St-Louis de Chambord a enfin ses lettres de noblesse après plus d'un an de travail soutenu et de démarches multiples. Nous espérons que très bientôt ses activités pourront débiter.

À ce sujet, si vous songez à vous départir d'équipements (ex : métier 45 ou 100 pouces) ou composantes, en bonne condition, vous pouvez joindre Monique Pruneau, présidente locale, au 418 342-6578.

À la suite de sa fondation, le 27 juillet dernier, le Cercle compte déjà 23 membres et toute personne intéressée à se joindre au nouveau Cercle des Fermières St-Louis de Chambord est toujours la bienvenue avant le 15 décembre 2020 selon le règlement de CFQ.

N.B. : carte de membre valide pour 1 an (ex : achat juillet 2020, renouvellement juillet 2021)

Les membres du Conseil d'Administration
Cercle des Fermières St-Louis de Chambord



Un gros Merci aux bénévoles de notre cimetière !

Cette année de généreux bénévoles ont fait l'entretien de notre cimetière.

Voici la liste :

Messieurs Eugène Ouellet, Martin Desmeules, Régis Turcotte, Alphonse Fortin, Gaétan Fortin, Léo Tremblay, Louis Donaldson, Julien Lavoie, Mario Bolduc, Réjean Papillon, Gilles Meunier et madame Josée Fortin.

Messieurs Guy Boivin et Marc Bolduc ont donnés des voyages de terre.

Pour l'étendre, monsieur Martin Desmeules a donné du temps avec son tracteur, avec l'aide de messieurs Eugène Ouellet, Alphonse Fortin, Martial Gilbert et Louis Donaldson.

La réparation des tracteurs fut aux bons soins de monsieur Régis Turcotte.

Nous les remercions tous énormément pour leur temps donné généreusement, afin que notre cimetière soit propre pour les nombreux visiteurs et les gens de la paroisse.

FADOQ

ACTIVITÉ AUTOMNE 2020

À compter du **mercredi 16 septembre 2020, de 13 h à 15 h**, et ce, pour tous les mercredis du mois de septembre, octobre, novembre et décembre, il y aura des jeux de poches et de cartes organisés par la FADOQ Cordialité de Chambord.

Pour inscriptions : Christiane Gilbert 418 342-6595
Diane Perron 418 342-8212

Bingo

Date : 4 octobre, 1^{er} novembre et 6 décembre

Heure : 18 h 45

Lieu : Salle Gaston Vallée

Cout : 15 \$ par personne

3^e VERSEMENT DE TAXES

**Ne pas oublier le 3^e versement de taxes
Lundi le 19 octobre 2020.**

AVIS DE CONVOCATION

L'assemblée générale annuelle du Club FADOQ Cordialité de Chambord se tiendra jeudi le 1^{er} octobre 2020 à 16 h à la salle communautaire située au 72, boulevard de la Montagne, Chambord. À cette occasion, il y aura présentation et adoption du rapport annuel pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Il y aura lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 avril 2019 et il devra être accepté par les membres. Nous procéderons également aux élections des administrateurs suivis d'une période de question.

À 17 h, un souper sera servi gratuitement pour les membres. Le prix est de 10 \$ pour les non-membres. Une confirmation de votre présence est obligatoire au plus tard mardi le 29 septembre 2020.

Pour confirmation :

- Christiane Gilbert 418 342-6595
- Denise Boudreault 418 342-1346
- Léna Girard 418 342-6925
- Hélène Blais 418 342-6953
- Nicole St-Pierre 418 342-6482
- Henriette Allard 418 342-6224
- Denis Tremblay 418 218-1515

LOCATION DE LA SALLE

La salle communautaire ainsi que le pavillon municipal sont accessibles à la location pour des événements tels que des réunions et des assemblées générales annuelles pour les OSBL. Les normes sanitaires gouvernementales sont à respecter en tout temps dans les bâtiments.

Pour une location, veuillez téléphoner directement à la Municipalité au 418 342-6274 poste 0.

INFO MUNICIPALITÉ

Prochaine date de tombée : 7 octobre 2020
Publication le 9 octobre 2020



DANS CE NUMÉRO

PAGE 1	PAGE 1 (suite)	PAGE 3	PAGE 4
RMR	Bibliothèque de Chambord	Suite chronique du conseil	FADOQ
Friperie chez Mar-Jo		Cercle des Fermières St-Louis de Chambord	Taxes 2020
Inscription pétanque	Page 2	Page 4	Location de salle
Société St-Vincent de Paul de Chambord	Chronique du conseil	Fabrique St-Louis de Chambord	Info municipalité